

SÉNAT

1^{re} SESSION ORDINAIRE DE 1964-1965

Annexe au procès-verbal de la séance du 12 novembre 1964.

RAPPORT GÉNÉRAL

FAIT

au nom de la Commission des Finances, du Contrôle budgétaire et des Comptes économiques de la Nation (1), sur le projet de loi de finances pour 1965, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE,

Par M. Marcel PELLENC,
Sénateur,
Rapporteur général.

TOME III

**EXAMEN DES CREDITS
ET DES DISPOSITIONS SPECIALES**

ANNEXE N° 26

TERRITOIRES D'OUTRE-MER

Rapporteur spécial : M. Jean-Marie LOUVEL

(1) Cette commission est composée de : MM. Alex Roubert, *président* ; Jacques Masteau, Gustave Alric, Yvon Coudé du Foresto, *vice-présidents* ; Martial Brousse, Roger Lachèvre, Jacques Richard, *secrétaires* ; Marcel Pellenc, *rapporteur général* ; André Armengaud, Jean Bardol, Jean Berthoin, Edouard Bonnefous, Jean-Eric Bousch, Paul Chevallier, Bernard Chochoy, André Colin, Antoine Courrière, Marc Desaché, Jacques Descours Desacres, Paul Driant, René Dubois, Max Fléchet, Pierre Garet, Roger Houdet, Michel Kistler, Jean-Marie Louvel, André Maroselli, Georges Marrane, Pierre Métayer, Max Monichon, Geoffroy de Montalembert, Georges Portmann, Mlle Irma Rapuzzi, MM. Joseph Raybaud, Ludovic Tron.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (2^e législ.) : 1087 et annexes, 1106 (tomes I à III et annexe 10), 1108 (tomes I et II, annexe V), 1113 et ln-8° 266.

Sénat : 22 (1964-1965).

Mesdames, Messieurs,

Comparé à celui de 1964, le budget des Territoires d'Outre-Mer se présente de la manière suivante :

	1964	1965
	(En francs.)	
<i>Dépenses ordinaires :</i>		
Titre III. — Moyens des services.....	48.638.947	53.165.989
Titre IV. — Interventions publiques.....	44.883.196	53.669.911
<i>Dépenses en capital : Crédits de paiement.....</i>	42.475.000	46.900.000
Total	135.997.143	153.735.900
Dépenses en capital. — Autorisations de programme.	45.000.000	45.830.000

L'ensemble des dépenses est en progression d'une année sur l'autre de 17.738.757 F ce qui représente 13 %. Les dépenses ordinaires s'accroissent de 13.313.757 F, soit de 14,2 %, et les crédits de paiement ouverts au titre des dépenses en capital de 4.425.000 F, soit de 10,4 %.

I. — Les dépenses ordinaires.

Au titre des *Mesures acquises*, l'augmentation de la dépense se chiffre à 1.657.319 F. Elle n'appelle pas d'observation. Y figurent notamment :

- pour + 1.560.206 F l'extension en année pleine des améliorations de rémunérations obtenues par les fonctionnaires au cours de l'année 1964 ;
- pour + 1.076.832 F des mesures semblables concernant les personnels à statut territorial ;
- pour — 810.000 F la non-reconduction de crédits ouverts l'an passé à titre exceptionnel.

Au titre des *Mesures nouvelles*, il est demandé 11.656.438 F. Nous regrouperons les dépenses en cause en trois rubriques :

- les transferts de crédits précédemment imputés sur les budgets d'autres Ministères ;
- les mesures propres à la Polynésie française puisqu'elles résultent pour une grande part de l'édification d'un polygone de tir d'engins nucléaires ;
- les autres mesures feront l'objet d'une dernière partie.

A. — LES TRANSFERTS

Ils s'élèvent au total à 3.453.652 F ce qui représente environ le tiers du supplément demandé.

Mis à part une petite dotation de 6.680 F en provenance du budget des Services généraux du Premier Ministre, destinée à l'aide sociale en faveur des personnes étrangères à l'administration, les transferts proviennent *des budgets des Armées* :

- à l'administration centrale, quatre emplois de soldats affectés au cabinet du Ministre (7.000 F) ;
- dans les services d'Etat, 18 emplois de militaires affectés aux cabinets des chefs de territoires (907.500 F) ;
- les militaires affectés dans les services du Territoire des Terres australes et antarctiques (2.577.000 F).

A l'inverse, le budget de la Justice prendra désormais en charge les crédits affectés au logement des magistrats en fonction dans les T. O. M. (— 44.528 F).

B. — LES MESURES PROPRES A LA POLYNÉSIE

Leur coût s'élève à 1.209.685 F ce qui représente un peu plus du dixième des mesures nouvelles.

Elles s'analysent ainsi :

— *Renforcement des effectifs* des personnels d'autorité et des services d'Etat pour un montant de 759.685 F. Sont créés : un emploi d'administrateur en chef, 11 emplois dans la police, 21 dans les douanes, 2 à l'inspection du travail ; il est en outre créé un bureau chargé d'assurer la liaison avec les services du Centre d'expérimentation du Pacifique.

— *Majoration des crédits de matériel et de logement*, pour un montant de 150.000 F.

— *Institution d'une indemnité de cherté de vie* — jusqu'à présent le Territoire était le seul à n'en être pas doté — pour un montant de 300.000 F.

C. — LES MESURES DIVERSES

Elles se chiffrent à 6.993.101 F.

1° Le tiers de cette somme concerne le titre III (Moyens de services).

A l'administration centrale nous trouvons :

- la transformation de 20 emplois de personnels de la F. O. M., corps d'extinction, en emplois traditionnels des administrations centrales ;
- une forte majoration des crédits de remboursements de frais de déplacement : + 572.000 F pour une dotation initiale de 437.735 F, mesure justifiée par la nécessité de multiplier les contacts entre Paris et les Territoires ;
- un supplément de crédit pour le matériel d'un peu moins de 10 % ;
- une très légère amélioration des subventions accordées aux services de radiodiffusion (2,5 %) : elle bénéficiera à Djibouti et à Saint-Pierre et Miquelon où la puissance de l'émetteur vient d'être quadruplée.

Dans *les services d'Etat* des Territoires nous relevons les crédits nécessaires à quelques créations d'emplois, des crédits supplémentaires pour le matériel qu'il convient de renouveler et de moderniser ainsi qu'une majoration des dotations affectées à la relève.

Par territoire, les suppléments sont les suivants :

— Côte française des Somalis.....	594.873 F.
— Nouvelle-Calédonie	502.749 F.
— Wallis et Futuna.....	216.983 F.
— Saint-Pierre et Miquelon.....	36.400 F.
— Comores	27.500 F.

2° Au titre IV (Interventions publiques), trois mesures nouvelles :

— la création de 17 bourses d'enseignement destinées aux jeunes gens des T. O. M. désireux de poursuivre leurs études en France : de ce fait la dotation de l'article 1^{er} du chapitre 46-91 passe de 530.000 à 580.000 F.

Rappelons qu'il y avait 43 boursiers au cours de l'année scolaire 1963-1964 ;

— la poursuite de la prise en charge par l'Etat de personnels des cadres métropolitains affectés dans les services territoriaux, afin d'alléger les finances locales, prévue par l'article 74 de la loi de finances pour 1964.

Leur effectif global était de 497 unités. En 1964, il a été possible d'en prendre en charge 290 : la totalité de ceux qui servent aux Comores, à Saint-Pierre et Miquelon, aux Nouvelles-Hébrides et aux îles Wallis, soit 113 unités et 177 fonctionnaires utilisés dans les trois autres territoires.

La prise en charge des 207 fonctionnaires restants coûtera 10 millions de francs. Un cinquième de cette somme est inscrit pour 1965, ce qui représente 41 agents.

— Les subventions d'équilibre accordées aux budgets locaux nécessitent un complément de financement de 2,7 millions de francs que se partageront :

— les Nouvelles-Hébrides	700.000 F.
— les Terres australes	1.500.000 F.
— les Comores	500.000 F.

Au total, la dotation du chapitre 41-91 passera de 42,4 millions de francs à 51,1 millions.

II. — Les dépenses en capital.

Les autorisations de programme, qui s'élèvent à 45.830.000 F, progressent peu d'une année sur l'autre, 1,8 %. Aucune dotation n'apparaît au titre des investissements directs, les crédits disponibles permettant d'achever l'extension du port de Djibouti.

En ce qui concerne l'équipement administratif des T. O. M., figurent en autorisations de programme, comme l'an dernier, une

somme de 5.700.000 F, et en crédits de paiement, une somme de 16.400.000 F (contre 3 millions de francs en 1964). Les opérations nouvelles sont précisées à la page 68 du document budgétaire.

L'essentiel du budget d'équipement transite par le F. I. D. E. S. aux chapitres 68-90 (section générale) et 68-92 (section des Territoires). On trouvera en annexe le détail de la répartition des crédits votés pour 1964. Pour 1965, les dotations seront les suivantes :

a) *La section générale.*

Rappel 1964.

— autorisations de programme : 12.330.000 F.. (13.000.000 F)
— crédits de paiement : 8.625.000 F..... (14.000.000 F)

Par rapport à 1964, on constate une réduction de 670.000 F des autorisations de programme. Cette diminution résulte des mesures d'économies qui ont été décidées en juillet 1964. Le montant de ces économies, fixé par le Ministère d'Etat à 500.000 F en crédits de paiement, a été imputé aux dépenses en capital. La répercussion sur les autorisations de programme a été calculée à partir du pourcentage habituel des crédits de paiement par rapport aux autorisations de programme, soit 75 %, ce qui donne 4/3 de 500.000 F.

Nous donnons ci-dessous la répartition des autorisations de programme, à titre indicatif seulement, puisque c'est au Comité directeur du F. I. D. E. S. qu'il appartient de l'arrêter définitivement.

O. R. S. T. O. M.....	2.800
Equipement sportif	1.000
Nouvelles-Hébrides	2.000
Œuvres privées	1.800
Radiodiffusion et télévision française.....	1.200
Participations	1.000
Terres australes et antarctiques françaises.....	300
Etudes générales	1.000
I. G. N.....	500
Réserve pour opérations en cours d'étude.....	730
<hr/>	
Total	12.330

b) *La section des Territoires.*

Rappel 1964.

— autorisations de programme : 27.800.000 F...	(26.300.000 F)
— crédits de paiement : 21.875.000 F.....	(25.475.000 F)

Les crédits affectés à ce chapitre sont chaque année légèrement majorés, compte tenu des besoins croissants des Territoires. L'augmentation de 1965 par rapport à 1964 se chiffre à 1.500.000 F, soit un peu moins de 6 %.

A titre indicatif également, nous donnons la répartition des autorisations de programme pour 1965 :

Côte française des Somalis.....	3.100
Saint-Pierre et Miquelon.....	2.800
Comores	8.300
Polynésie française	7.500
Nouvelle-Calédonie	4.500
Wallis et Futuna	1.000
Réserve pour opérations en cours d'étude.....	600
Total	27.800

Observations de la Commission des Finances.

La Commission des Finances a, cette année encore, regretté l'insuffisance des crédits accordés aux Territoires d'Outre-Mer, en face des besoins considérables qui sont les leurs.

Cette insuffisance qui, l'an dernier, avait été palliée par une majoration de crédits décidée par le Gouvernement quelques jours avant la discussion même du budget n'a été compensée, cette année, par aucune augmentation. La Commission des Finances qui ne peut qu'en prendre acte insiste vivement pour que l'emploi de ces crédits soit rigoureusement affecté à la promotion économique et sociale des territoires et, qu'en aucun cas, ils ne servent à d'autres fins telles que le fonctionnement des administrations ou des services publics par exemple.

Constatant donc l'insuffisance des crédits d'une façon générale, elle n'a pas voulu risquer d'opposer les territoires, les uns par rapport aux autres, en modifiant les répartitions de crédits. Mais elle a demandé que l'effort soit particulièrement accentué en ce qui concerne le développement de la culture française, l'enseignement et l'assistance technique et, à cet effet, elle souhaite que l'équipement radiophonique soit vivement développé. Il lui est apparu que, par une augmentation de crédits relativement faible, des satisfactions considérables, de caractère psychologique, pouvaient être données.

Une note publiée en annexe donne le bilan et l'action du F. I. D. E. S. pour l'année 1964 par territoire.

Sur un point plus particulier, *M. Coudé du Foresto* a souligné les insuffisances de l'aéroport de Tontouta en Nouvelle-Calédonie et a demandé qu'il y soit remédié.

La Commission des Finances demande au Sénat d'accepter le budget tel qu'il lui est soumis en prenant acte de l'effort accompli, pour 1965, en faveur de ces Territoires, effort qu'elle considère cependant comme insuffisant.

ANNEXE

ACTION DU F. I. D. E. S. AU COURS DE L'ANNEE 1964

Les dotations accordées par le Comité directeur du F. I. D. E. S. au titre de la tranche 1964 sont les suivantes (en francs) :

1° SECTION GÉNÉRALE

	A.P.	C.P.	C.P. 1965
Dotations ouvertes.....	13.000.000	10.100.000	2.900.000
Crédits accordés par le Comité directeur du F. I. D. E. S. :			
B. R. G. M.....	1.000.000		
O. R. S. T. O. M.....	3.100.000		
Nouvelles-Hébrides	2.025.590		
Œuvres privées.....	1.845.575		
O. R. T. F.....	1.200.000		
S. I. T. O.....	990.645		
T. A. A. F.....	230.000		
I. G. N.....	348.850		
Etudes	382.300		
Foires expositions.....	200.000		
Wallis (complément).....	16.775		
	<hr/>		
	11.339.735		

Le reliquat de 1.660.265 doit être affecté à l'équipement sportif de Nouméa (première tranche : 900.000), à l'aquarium de Nouméa (250.000) ; au contrôle des travaux du port de Saint-Pierre (300.000) et à des études diverses (210.000).

La dotation des Nouvelles-Hébrides comporte les opérations suivantes (en francs néo-hébridais) :

PLAN CONJOINT

Production :

Poursuite des travaux d'équipement et fonctionnement de la station expérimentale de l'I. R. H. O..... 5.206.995 F.N.H.

Infrastructure :

Extension et amélioration du réseau radio-télécommunications.... 6.668.000 F.N.H.
Soit 366.795 F.

PLAN NATIONAL

Equipement sociaux :

Enseignement primaire, construction et extension d'écoles.....	6.420.000 F.N.H.
Soit	353.100 F.
Lycée de Port-Vila.....	18.181.818 F.N.H.
Soit	1.000.000 F.
Electrification de l'hôpital de Port-Vila.....	351.100 F.N.H.
Soit	19.310 F.

Récapitulation.

	F.N.H.	F.F.	Pourcentage par rapport à la dotation globale.
Production	5.206.995	286.385	14
Infrastructure	6.668.000	366.795	18
Equipements sociaux.....	24.952.918	1.372.410	68
	<u>36.827.913</u>	<u>2.025.590</u>	

2° SECTION LOCALE

	A.P.	C.P. 1964	C.P. 1965
Dotations ouvertes.....	26.300.000	19.725.000	6.575.000
Crédits accordés par le Comité directeur du F. I. D. E. S. :			
Comores	8.340.000		
Polynésie	7.513.000		
Nouvelle-Calédonie	4.125.000		
Wallis et Futuna.....	1.005.345		
Côte française des Somalis.....	3.022.200		
Saint-Pierre et Miquelon.....	640.000		
	<u>24.645.545</u>		

Le reliquat, soit 1.654.455 est réservé à Saint-Pierre et Miquelon.

Par territoire, les opérations dotées sont les suivantes :

I. — Comores.

1. Dépenses générales :

Etudes	13.700.000
Personnel	4.500.000
S. O. D. E. C. (Société pour le développe- ment des Comores), fonctionnement.....	7.000.000

25.200.000 F C.F.A., soit 504.000 F
ou 6 % de la dotation globale.

Le crédit de 7 millions de francs C.F.A. au titre du fonctionnement de la S. O. D. E. C. permet à cette société de réserver son capital propre à des opérations productives ou à des opérations de longue durée, telles que les lotissements agricoles.

2. Production :

a) Agriculture :

Encadrement de la production :

— Personnel	7.000.000
— Matériel	8.000.000

Développement de la production :

— Cocotier	1.750.000
— Poivrier	250.000
— Stations	6.000.000

Assistance technique et crédit :

— Personnel et fonctionnement....	24.700.000
— Secteurs de modernisation....	78.600.000
— Lotissements agricoles.....	9.000.000

135.300.000 F C.F.A., soit 2.706.000 F.

b) Eaux et forêts :

— Reboisement	7.000.000
— Personnel	3.000.000
— Matériel	3.000.000

13.000.000 F C.F.A., soit 260.000 F.

c) Elevage :

— Matériel	1.000.000 F C.F.A., soit	20.000 F.
------------------	--------------------------	-----------

d) Tourisme :

— Infrastructure hôtelière à Anjouan	15.000.000 F C.F.A., soit	300.000 F.
--	---------------------------	------------

Ce crédit de 15 millions de francs C.F.A. représente la participation du territoire à l'augmentation du capital d'une société hôtelière qui construit un hôtel à Anjouan « Perle des Comores ».

Récapitulation du secteur production : 164.300.000 F C.F.A., soit 3.286.000 F ou 39 % de la dotation globale.

3. Infrastructure :

a) Electrification	7.500.000 F C.F.A., soit	150.000 F.
--------------------------	--------------------------	------------

b) Routes et ponts :

— Anjouan	12.000.000
— Grande Comore.....	3.500.000
— Mayotte	5.000.000
— Mohéli	7.500.000

28.000.000 F C.F.A., soit 560.000 F.

c) Ports maritimes :

— Mayotte	2.000.000
— Grande Comore.....	19.500.000

21.500.000 F C.F.A., soit 430.000 F.

Le crédit prévu pour la Grande Comore est destiné à l'équipement du port de Moroni appelé à une plus grande activité du fait du transfert de la capitale du territoire de Dzaoudzi à Moroni.

d) Aéronautique :

— Infrastructure des aérodromes (balisage, bitumage, équipement des aérodromes d'intérêt local)	9.600.000 F C.F.A., soit	192.000 F.
--	--------------------------	------------

e) Transmissions :

— Liaisons radio.....	12.000.000	
— Matériel exploitation postale...	1.500.000	
— Véhicules	500.000	
— Bureaux de poste, hôtel des postes Moroni.....	15.000.000	
— Assistance technique :		
Personnel	4.000.000	
Bureau Mitsamiuoli.....	5.000.000	
	<hr/>	
	38.000.000 F C.F.A., soit	760.000 F.

Récapitulation infrastructure :

— Electrification	7.500.000	
— Routes et ponts.....	28.000.000	
— Ports maritimes.....	21.500.000	
— Aéronautique	9.600.000	
— Transmissions	38.000.000	
	<hr/>	
	104.600.000 F C.F.A., soit	2.092.000 F.

4. Equipements sociaux :

a) Santé :

— Lutte contre grandes endémies	18.000.000	
— Constructions	7.000.000	
— Matériel	11.800.000	
	<hr/>	
	36.800.000 F C.F.A., soit	736.000 F.

b) Enseignement :

— Construction de classes et logements pour l'enseignement primaire	19.200.000	
— Construction pour l'enseignement secondaire (poursuite de la construction collège Moroni)	30.900.000	
— Centre formation professionnelle accélérée	15.500.000	
	<hr/>	
	65.600.000 F C.F.A., soit	1.312.000 F.

c) Urbanisme et habitat :

— Lotissement de Chitsangani (Anjouan)	5.000.000 F C.F.A., soit	100.000 F.
--	--------------------------	------------

d) Travaux urbains et ruraux :

— Hydraulique : citerne à la Grande Comore.....	6.000.000	
— Adductions d'eau.....	9.500.000	
	<hr/>	
	15.500.000 F C.F.A., soit	310.000 F.

Récapitulation des équipements sociaux :

— Santé	36.800.000
— Enseignement	65.600.000
— Urbanisme et habitat.....	5.000.000
— Travaux urbains et ruraux....	15.500.000

122.900.000 F C.F.A., soit 2.458.000 F
soit 30 % de la dotation globale.

Récapitulation générale.

Dépenses générales.....	25.200.000 F C.F.A.	504.000 F = 6 %.
Production	164.300.000 F C.F.A.	3.286.000 F = 39 %.
Infrastructure	104.600.000 F C.F.A.	2.092.000 F = 25 %.
Équipement sociaux	122.900.000 F C.F.A.	2.458.000 F = 30 %.
	<hr/>	
	417.000.000 F C.F.A.	8.340.000 F

II. — Polynésie française (en F C. F. P.).

1. *Dépenses générales :*

Fonctionnement du bureau d'études :

— Personnel	5.400.000
— Matériel (équipement d'un laboratoire de travaux publics)	5.100.000

10.500.000 F C.F.P., soit 577.500 F.

2. *Production agricole :*

a) Agriculture :

Opération cocotier :

— Pépinières	200.000
— Centre expérimentation Ran- giroa	4.160.000
— Secteurs régénération coco- teraie	3.520.000
Développement production du cacao.	670.000
Opération poivre	1.120.000
Recherche agronomique	2.650.000

12.320.000 F C.F.P., soit 677.600 F.

b) Elevage et pêche :

Amélioration zootechnique :

— Alimentation du bétail.....	1.000.000
— Centre d'abattage porcin et d'inspection sanitaire des viandes	500.000

Développement de la pêche (chaînes
du froid entre les îles et Papeete).

Construction d'un bateau de pêche
expérimental

9.500.000 F C.F.P., soit 522.500 F.

Total production 21.820.000 F C.F.P., soit 1.200.100 F.

3. *Infrastructure :*

a) Routes et ponts :

Routes à Tahiti :

— Taravao—Tautira	10.500.000
— Taravao—Teahuupoo	6.000.000

16.500.000 F C.F.P., soit 907.500 F.

b) Ports maritimes :

Port de Papeete :

— Hangar couvert	3.000.000
------------------------	-----------

Wharf dans les archipels :

— Puaunau	700.000
-----------------	---------

3.700.000 F C.F.P., soit 203.500 F.

c) Aéronautique :

Aménagement hydrobases..... 270.000 F C.F.P., soit 14.850 F.

Total infrastructure 20.470.000 F C.F.P., soit 1.125.850 F.

4. *Equipements sociaux :*

a) Santé :

Bâtiments :

— Centre médico-scolaire	4.000.000
— Ecole d'infirmiers et sages-femmes	2.540.000
— Service d'hygiène de Papeete.	2.400.000

Institut de recherches médicales :

— Fonctionnement	3.000.000
— Laboratoire d'hygiène publique	1.500.000

Bâtiments dans les archipels :

— Infirmerie et logement à Bora-Bora	2.200.000
— Infirmerie et logement à Hakamaï	2.000.000
— Infirmerie et logement à Makemo	1.700.000

19.340.000 F C.F.P., soit 1.063.700 F.

b) Enseignement :

Enseignement deuxième degré :

— Collège secondaire d'Uturoa (poursuite travaux de construction)	17.670.000
---	------------

Enseignement primaire :

— Centre de l'enfance à Papeete	5.000.000
— Ecole de Piraé	2.500.000

Jeunesse et sports :

— Stade de Tipaérui.....	3.700.000
--------------------------	-----------

28.870.000 F C.F.P., soit 1.587.850 F.

c) Travaux urbains et ruraux :

Lotissements et aménagements :

— Lotissement Pamatai	3.000.000
— Lotissement Piraé	3.800.000
— Etude aménagement Tara- vao	3.000.000
— Etude des eaux.....	5.000.000
— Adduction d'eau Côte Est..	14.000.000

Tourisme :

— Route de Fare Rau Ape...	3.000.000
— Route accès Musée Gauguin.	1.800.000
— Aménagement pointe Vénus.	500.000
— Animateur d'artisanat	1.500.000

35.600.000 F C.F.P., soit 1.958.000 F.

Total équipements sociaux..... 83.810.000 F C.F.P., soit 4.609.550 F.

Récapitulation générale.

	C.F.P.	F.F.	Pourcentage par rapport à la dotation globale.
Dépenses générales	10.500.000	577.500	8
Production	21.820.000	1.200.100	16
Infrastructure	20.470.000	1.125.850	15
Equipements sociaux	83.810.000	4.609.550	61
	<hr/>	<hr/>	
	136.600.000	7.513.000	

III. — Nouvelle-Calédonie (en F C.F.P.).

1. Production agricole :

Section de recherches agronomiques.....	2.000.000
Hydraulique agricole et pastorale.....	11.000.000
Reboisement des forêts domaniales.....	12.000.000
Elevage : recherches et améliorations four- ragères	3.000.000
Etude des problèmes miniers.....	4.200.000

32.200.000 F C.F.P., soit 1.771.000 F.

2. Infrastructure :

Routes et ponts :

— Construction d'un pont sur la Tchamba	10.000.000
--	------------

Ports maritimes :

— Parc et balisage.....	5.000.000
-------------------------	-----------

Transmissions :

— Liaison téléphonique Nouméa-Ton-touta	12.500.000
— Station de réception radio Nouméa.	4.800.000

32.300.000 F C.F.P., soit 1.776.500 F.

3. Equipements sociaux :

Enseignement :

— Ecoles de tribus.....	10.500.000 F C.F.P., soit	577.500 F.
-------------------------	---------------------------	------------

Récapitulation générale.

	C.F.P.	F.F.	Pourcentage par rapport à la dotation globale.
Production	32.200.000	1.771.000	42,9
Infrastructure	32.300.000	1.776.500	43,1
Equipements sociaux	10.500.000	577.500	14
	<u>75.000.000</u>	<u>4.125.000</u>	

IV. — Wallis et Futuna (en F C.F.P.)

1. Production :

— Encadrement pour introduction culture caféière et poivrière.....	1.579.000 F C.F.P., soit	86.845 F.
--	--------------------------	-----------

2. Infrastructure :

— Etude du wharf de Sigave.....	136.360
— Etude de l'aérodrome de Futuna....	136.360
— Quai de Mata Utu.....	11.818.180
— Postes et télécommunications (bureaux et logements à Wallis)....	2.609.100

14.700.000 F. C.F.P., soit 808.500 F.

3. Equipements sociaux :

Santé :

— Lutte antituberculeuse.....	500.000
-------------------------------	---------

Travaux urbains et ruraux :

— Etude d'hydrogéologie à Wallis.	1.500.000
-----------------------------------	-----------

2.000.000 F C.F.P., soit 110.000 F.

Récapitulation.

	C.F.P.	F.F.	Pourcentage par rapport à la dotation globale.
Production	1.579.000	86.845	9
Infrastructure	14.700.000	808.500	80
Equipements sociaux.....	2.000.000	110.000	11
	<u>18.279.000</u>	<u>1.005.345</u>	

V. — Côte française des Somalis (F Djibouti).

1. Production :

a) Agriculture :

— Culture maraîchère.....	1.000.000		
— Phœniciculture	2.000.000		
		3.000.000 F D., soit	69.000 F

b) Hydraulique rurale :

— Equipement du service.....	1.500.000		
— Personnel permanent.....	6.000.000		
— Fonctionnement du service....	2.500.000		
— Travaux	17.000.000		
		27.000.000 F D., soit	621.000 F

c) Pêches maritimes :

Pêche artisanale :

— Conservation du poisson....	1.500.000		
— Matériel	700.000		
— Fonctionnement	1.500.000		
— Personnel	1.000.000		

Pêche industrielle :

— Participation à la campagne expérimentale	3.000.000		
--	-----------	--	--

	7.700.000 F D., soit	177.100 F
Total production.....	37.700.000 F D., soit	867.100 F

2. Equipements sociaux :

a) Santé :

Lutte antituberculeuse :

— Matériel	5.000.000		
— Antennes de détection.....	2.000.000		
		7.000.000 F D., soit	161.000 F

b) Enseignement :

— Ecole de filles de Djibouti....	3.000.000		
— Groupe scolaire lotissement du Stade	6.000.000		
— Ecoles cercles de Dikhil et Tadjourah	4.500.000		
		13.500.000 F D., soit	310.500 F

c) Urbanisme et habitat :

— Etudes d'urbanisme à Djibouti.	19.450.000		
— Prolongements sociaux des lotis- sements	15.000.000		
		34.450.000 F D., soit	792.350 F

d) Travaux urbains et ruraux :

— Alimentation en eau de Djouti.	27.000.000		
— Alimentation en eau des centres intérieurs : Tadjourah, Obock.	4.250.000		
— Electrification Dikhil—Ali sabieh	7.500.000		
		<hr/>	
	38.750.000	F D.,	soit 891.250 F
Total Equipements sociaux.....	93.700.000	F D.,	soit 2.155.100 F

Récapitulation générale.

	F.D.	F.F.	Pourcentage par rapport à la dotation globale.
Production	37.700.000	867.100	<hr/> 28,7
Equipements sociaux	93.700.000	2.155.100	71,3
	<hr/>	<hr/>	
	131.400.000	3.022.200	

VI. — Saint-Pierre et Miquelon (F C.F.A.).

1. Production :

— Moteur du frigorifique de Miquelon....	1.500.000		
— Expérience « filets maillants » (filets spéciaux destinés à remplacer les lignes traditionnelles. L'expérience montre que le volume des prises est doublé, parfois triplé).....	3.000.000		
		<hr/>	
	4.500.000	F C.F.A.,	soit 90.000 F

2. Infrastructure :

— Equipement de la cale de halage.....	6.000.000		
— Bureau de poste : station radio de Miquelon	5.000.000		
		<hr/>	
	11.000.000	F C.F.A.,	soit 220.000 F

3. Equipements sociaux :

— Bitumage des rues de Saint-Pierre.....	14.000.000		
— Recrutement et prise en charge d'un technicien pour l'apprentissage maritime	2.500.000		
		<hr/>	
	16.500.000	F C.F.A.,	soit 330.000 F
Crédit réservé dans l'attente des résultats de l'appel d'offres d'un cargo postal...	82.722.750	F C.F.A.,	soit 1.654.455 F

Récapitulation générale.

	C.F.A.	F.F.	Pourcentage par rapport à la dotation globale.
Production	4.500.000	90.000	<hr/> 14
Infrastructure	11.000.000	220.000	34
Equipements sociaux	16.500.000	330.000	52
	<hr/>	<hr/>	
	32.000.000	640.000	
Crédit réservé pour cargo postal.....	82.722.750	F C.F.A.,	soit 1.654.455 F

3° UTILISATION PRÉVUE DES CRÉDITS DEMANDÉS POUR 1965

La tranche 1965 sera la cinquième (et sans doute dernière) tranche du programme 1961-1963 prorogé. A partir de janvier 1966 doit débiter un nouveau programme quinquennal rattaché au V^e Plan métropolitain.

En conséquence, des instructions ont été données aux Territoires pour que la tranche 1965, qui doit être considérée comme « tranche intérimaire », soit essentiellement consacrée à la poursuite d'opérations engagées, dans le cadre des objectifs précédemment définis. Elle ne comportera donc que peu d'opérations nouvelles.

Les demandes des Territoires ne parviendront au Département que vers le 15 septembre 1964. Après étude, elles seront soumises en fin d'année au Comité directeur du F. I. D. E. S.